

COLLEGE DU BOIS DES DAMES
24 rue du Bois des Dames -
71330 SAINT GERMAIN DU BOIS

ANNEE SCOLAIRE
2017-2018

N° Tél. : 03.85.72.08.22 - N° FAX : 03.85 72.47.55 - Email : 0711146k@ac-dijon.fr

N/Réf. : ns fonds sociaux parents/ rentree2017

La principale,
aux
Parents d'élèves.

NOTE D'INFORMATION SUR LES FONDS SOCIAUX

Afin de prendre en compte les difficultés financières sérieuses que peuvent rencontrer certaines familles, deux types d'aides peuvent être attribués dans la limite des fonds alloués au collège :

- 1) Le Fonds Social Cantine permet la prise en charge d'une partie variable des frais de demi-pension.
- 2) Le Fonds Social Collégien permet d'attribuer des aides pour des dépenses liées à la scolarité (fournitures, tenue d'E.P.S., lunettes,...).

Chaque demande d'aide doit faire l'objet d'un courrier adressé à Madame la Principale du Collège de St-Germain-du-Bois. Une liste des documents à fournir sera alors communiquée à votre enfant et un rendez-vous avec l'Assistante Sociale Scolaire, vous sera donné pour un établir un dossier (demande de rendez-vous auprès de M. BANDERIER, C.P.E.).

Je vous rappelle que le principe de la confidentialité la plus stricte est respecté, la Commission d'attribution ne délibérant que sur des cas anonymés.

Les demandes relatives au **1er trimestre** doivent être déposées autant que possible avant le **vendredi 13 octobre 2017**, afin de pouvoir rencontrer l'Assistante Sociale avant la première réunion de la Commission ; concernant la réunion du **2ème trimestre** les demandes devront être déposées avant le **12 janvier 2018** et pour le **3ème trimestre** avant le **6 avril 2018**.

La Principale,


Véronique SCHMITTER.

